



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Tananarive, le 30 avril 2015

### **Objet : La France verse 100 000€ à la Croix Rouge malgache**

En partenariat avec la Croix Rouge française, la France a décidé de financer un programme de renforcement des capacités de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles de la Croix Rouge malgache, à hauteur de 100 000€.

La convention de financement a été signée ce mardi 28 avril 2015 par le Conseiller de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade, M. Andrzej Rogulski.

La Croix-Rouge française, via la Plate-forme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI), est partenaire de la Croix-Rouge malgache depuis de nombreuses années et soutient la société nationale dans le développement de ses capacités d'intervention en cas de catastrophe.

### **Objectifs et résultats attendus du programme**

Renforcer la capacité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge à s'approvisionner, gérer les stocks disponibles, développer des plans de contingence adaptés à chaque aléa, ainsi que des procédures opérationnelles connues des autres opérateurs, constitue une priorité.

Le programme permettra à la Croix-Rouge de Madagascar de mieux répondre aux catastrophes naturelles en s'appuyant sur des moyens humains et matériels adaptés grâce à :

- la formation d'une équipe logistique opérationnelle à Tananarive et Tamatave (salariés et bénévoles) ;
- la mise à disposition de moyens matériels adaptés et mobilisables en cas de catastrophes (achat de matériel, maintenance des entrepôts de stockage et des équipements, etc.)

L'ensemble de ses actions sera appuyé par le département logistique de la PIROI, en lien avec les responsables de la gestion des risques de catastrophes, dans le cadre du programme régional.